

L'INFOLETTRE

de la Mairie



Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence)

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30

NUMÉRO SPÉCIAL

Donner raison à la raison.

« Ce n'est absolument pas un problème relationnel... pas du tout un problème de personnes... nous respectons le vote démocratique qui nous a porté à la tête de la ville avec 68% des voix... Ce n'est pas du tout un problème de personnes... »

Répétés à l'envi, ces arguments sont ressassés et encore ressassés par les élus de Briennon qui par ces antiphrases incantatoires, proches de la méthode Coué, donnent l'impression de vouloir se persuader eux-mêmes que leur décision de vouloir quitter la CCSA est un choix mûrement réfléchi, avantageux, adoubé par la population.

Résumons l'affaire. Le maire de Briennon, qui autrefois ne jurait que par un rattachement à une com'com incluant Seignelay a décidé d'inscrire dans son programme électoral un abandon de la CCSA pour migrer, avec Esnon et Ormoy, vers la Communauté de communes du Migennois qui, selon lui et son équipe, correspond mieux au « bassin de vie » de ces trois communes.

Fort d'une élection confortable, il entend, aujourd'hui, mettre en œuvre « sa promesse électorale », car les brienonais attendent, selon lui, ce changement avec fièvre et impatience.

C'est sans doute pour ça que la commune de Briennon est la première à avoir demandé un créneau pour la piscine de St Florentin et non pour celle de Migennes

Tout le monde sait bien, que l'appartenance à une communauté de communes ne modifie pas fondamentalement les habitudes de chacun. On continue à aller s'approvisionner là où on a coutume de le faire, de se divertir là où on trouve de l'intérêt, et de travailler là où on a son emploi. Hormis l'utilisation privilégiée des équipements publics propres à chaque communauté (*par exemple, les déchèteries*), c'est surtout à travers sa feuille d'impôt que le citoyen ordinaire découvre chaque année ce que lui coûte son appartenance à une com'com.

C'est un peu cynique de l'affirmer mais c'est une réalité qui s'impose à toute analyse objective.

Pour beaucoup de citoyens, la com'com se résume simplement à une taxe annuelle supplémentaire.

Est-ce à dire que ça ne sert à rien ? Non. La mutualisation des ressources autorise des projets qui seraient inaccessibles à des budgets de communes indépendantes : construire une piscine, une école de musique, entretenir certaines routes, traiter les déchets, prendre en charge certaines prestations sociales, avoir une politique culturelle plus ambitieuse...

Par la somme de leurs actions conjuguées, les com'com participent ainsi largement et efficacement à l'aménagement du territoire. Malheureusement, perçues comme une couche supplémentaire du

« mille feuilles » administratif, elles intéressent peu le citoyen.

Les causes de cette indifférence sont multiples mais la principale est sans doute le principe même du conseil communautaire qui constitue, de fait, une assemblée supra-communale, excentrée, lointaine et souveraine, aux décisions souvent mal comprises car rarement expliquées malgré l'information donnée en conseil.

La Communauté de Communes Serein et Armance réunit 29 villes et villages dont la participation au budget communautaire se fait, au prorata de leur population. Actuellement, ce sont près de 25 000 habitants qui participent par l'impôt à son budget général. Des projets importants et coûteux ont été votés. (*l'école de musique à Venizy, le centre nautique et boulodrome à Saint Florentin, les courts de tennis et de padel à Vergigny etc...*) Les 29 communes de la CCSA se sont engagées à les financer **En votant le plus souvent ces investissements à l'unanimité.** Si près de 4000 habitants la quittent, mécaniquement, la partie des habitants restants verra ses impôts augmenter en proportion. C'est évidemment grave pour les contribuables mais c'est encore plus grave, sur le plan éthique car ça remet en question les engagements et la parole donnée au sein d'une assemblée démocratique.

Les apprentis-dissidents verront, eux aussi, flamber leur feuille d'imposition. et c'est à **plus de 100%** d'augmentation auxquels ils doivent s'attendre. On a sûrement omis de le leur préciser en vantant les avantages de cette migration...

Alors comment en est-on arrivés là ? Oublions d'emblée le cache-sexe « démocratique » derrière lequel les élus sécessionnistes tentent de cacher cette manœuvre. Comme il est dit plus haut, les habitants sont certainement plus sensibles à l'épaisseur de leur porte-monnaie qu'à leur appartenance à telle ou telle communauté. Pour parler clairement : la plupart n'y accorde pas beaucoup d'importance. Prétendre le contraire relève d'une étonnante naïveté ou d'un aveuglement irresponsable.

Le fond du problème, c'est la forte rivalité personnelle entre Yves Delot, maire de Saint-Florentin et président de la CCSA et Jean-Claude Carra, maire de Briennon qui ne supporte pas d'être sous la tutelle communautaire du premier.

Le reste est littérature.

Tout le monde le sait, tout le monde le dit mais bien entendu personne ne veut officiellement l'admettre. Il ne serait pas correct de reconnaître prendre « en otage » toute une population pour régler un simple conflit d'ego.

En attendant, et après deux votes très largement majoritaires où les élus de la CCSA ont rejeté l'idée de voir trois communes les quitter, la décision est entre les mains du préfet qui lui seul a la possibilité d'agréer ou non ce départ. Les populations jugeront.